

modèle
référé
électrostatique

P.T.E

3265

Ancien 67-11-E
64 0707 1 30 001 3

Formalité de publicité

Taxe :	50
Salaire :	5

du 16 FEVR. 1972

Vol.

446 n° 5

Dépôt	Vol.
	n° 848

Recouvert de laissé.

ACTE ILLISIBLE

103

L'UN MIL NEUF CENT SOIXANTE DOUZE
ET LE sept Janvier

PARDEVANT Me Denis ROUSSET ROUVIERE, notaire à Marseille, soussigné, agissant en qualité d'Administrateur de l'Etude de Me Jacques LACHAIE, nommé aux dites fonctions par jugement du Tribunal de Grande Instance de Marseille, en date du vingt quatre juillet mil neuf cent soixante neuf,

ONT COMPLIÉ :

Monsieur André MERCIER, docteur en droit, administrateur judiciaire près le Tribunal de commerce de Marseille, demeurant en la dite ville 59, rue Grignan

Agissant en qualité d'administrateur judiciaire provisoire de la :

SOCIETE ANONYME D'IMMOBILIERE "LA ROUVIERE" société anonyme, au capital de un million cent mille francs, dont le siège social est à Marseille (neuvième arrondissement, 13, boulevard du Redon).

La dite société constituée originellement sous la forme de société civile immobilière LA ROUVIERE, au capital de cinq cent nouveaux francs suivant acte sous seings privés en date à Marseille du vingt novembre mil neuf cent cinquante huit, enrégistré à Marseille, A.C.2 le six mars mil neuf cent soixante un, volume 8F4, bordereau n°uréro 507/1 aux droits de seize nouveaux francs dont un original a été déposé et est demeuré annexé à un acte reçu aux minutes de Me LACHAIE, le sept février mil neuf cent soixante un,

A vu son capital augmenté et porté à un million cent mille francs et a été transformée en société anonyme suivant acte sous seings.

privés en date à Marseille des six et dix sert avril mil neuf cent soixante un, enregistré à Marseille (S.S.P.) le trente mai mil neuf cent soixante un, volume 759 numéro 105, bordereau 117, aux droits de dix sept mille cinq cent quatre vingt douze francs, déposé au rang des minutes de l'o LACHAÎT suivant acte de dépôt douze mai mil neuf cent soixante un.

Le tout, déposé et publié, conformément à la loi.

L' dite société inscrite au registre du commerce de Marseille sous le n^o 61 B 312 .

Monsieur TERCIER nommé à cette fonction suivant ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Marseille, en date du dix sept mars mil neuf cent soixante dix,

Fonction confirmée suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Marseille , en date du vingt six mars mil neuf cent soixante dix.

Une expédition de ces ordonnances a été déposée au rang des minutes de Me MALLUZAT, Me MOTTA et Me DUPIN, notaires associés (société titulaire d'un office notarial) le trois avril mil neuf cent soixante dix .

Une expédition de l'acte de dépôt et de ses annexes est demeurée jointe et annexée à la minute d'un acte reçu par Me ROUSSET ROUVIERE administrateur de l'Etude de Me LACHAÎT, les deux, douze et treize Juin mil neuf cent soixante dix .

Monsieur TERCIER étant en outre spécialement autorisé à l'effet des présentes par ordonnance du tribunal de commerce de Marseille en date du premier juin mil neuf cent soixante dix, dont une expédition a été déposée au rang des minutes de Me MALLUZAT, Me MOTTA et Me DUPIN, notaires associés sus nommés le deux juin mil neuf cent soixante dix .

Une expédition de l'acte de dépôt et de son annexe est demeurée jointe et annexée à la minute d'un acte reçu par Me ROUSSET ROUVIERE administrateur de l'Etude de Me LACHAÎT, les deux, douze et treize Juin mil neuf cent soixante dix

2/age

LEQUEL, es-qualité, a, par les présentes, déposé au rang des minutes de l'afitre ROUSSET ROUVIERE, administrateur de l'étude de Maitre LACHAMP, à la date de ce jour, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions dont besoin sera:

1°) Une notice descriptive relative à la composition des immeubles UN à SIX du Bâtiment B de l'ensemble immobilier " SUPER ROUVIERE " à Marseille, 83 Boulevard du Redon, à la structure des immeubles, l'équipement intérieur;

2°) Une notice descriptive indiquant les caractéristiques techniques desdits immeubles UN à SIX du Bâtiment B, du SUPER ROUVIERE, le genre et la qualité des matériaux devant être utilisés pour la construction desdits immeubles.

Cette dernière notice établie à Marseille le vingt cinq novembre mil neuf cent soixante et onze a été signée et paraphée tant par Monsieur MERCIER, comparant aux présentes, en sa qualité d'administrateur judiciaire de la Société Anonyme Immobilière LA ROUVIERE, que par Monsieur François BART, Architecte, demeurant à Marseille, 44 rue Stanislas Torrents.

3°) Un nouveau jeu de plans des appartements du rez-de chaussée, des premier, deuxième étages, et du troisième au vingtième étages, des immeubles UN à SIX du Bâtiment B dudit ensemble immobilier, certifiés par le comparant, destinés à remplacer les plans déposés au rang des minutes de Maître LACHAMP, le dix mai mil neuf cent soixante huit en même temps que l'acte modificatif, concernant les immeubles UN à SIX dudit Bâtiment B, établi par acte sous seings privés le deux Mai mil neuf cent soixante huit, tel que le tout a été publié au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille, le dix huit juin mil neuf cent soixante huit, volume 5203, numéro 5.

Certaines modifications d'ordre purement techniques ont été apportées, et ne changent pas la destination des immeubles et n'entraînent aucun changement à l'état de division ni à la répartition des charges.

C A D A S T R E

L'ensemble immobilier situé à Marseille, 83 Boulevard du Redon, dont dépendent les immeubles numéros UN à SIX du Bâtiment B, figure au cadastre rénové de la Ville de Marseille quartier La Panouse, sous le numéro 30, de la section 0, pour une superficie de vingt-sept hectares, cinquante trois ares, trente sept centiares, lieudit Boulevard du Redon, numéros 107 à 211.

P U B L I C I T E

Une expédition des présentes sera publiée au troisième bureau des Hypothèques de Marseille.

M E N T I O N

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présentes.

DONT ACTE

Fait et passé à Marseille, 6 rue Papère

Et reçu aux minutes de Maître ROUSSET ROUVIERE, administrateur de l'étude de Maître LACHAMP

Et après lecture faite, le comparant es-quality a signé avec le Notaire, le présent acte établi sur quatre pages.

Suivent les signatures

LE SOUSSIGNE, Maître Denis ROUSSET ROUVIERE, Administrateur de l'étude de Maître Jacques LACHAMP, notaire à Marseille, 8 rue Papère, certifie le présent extrait exactement collationné et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité en quatre pages contenant un blanc bâtonné

IL CERTIFIE que l'identité complète des parties dénommée dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée sur: en ce qui concerne la SOCIETE LA ROUVIERE sur le vu d'une copie de son immatriculation au registre du commerce délivrée par le Greffier du Tribunal de Commerce de Marseille depuis moins de six mois.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "DENIS ROUSSET ROUVIERE".

4